

Conseil Général 54 Jean-Pierre BUBOIS-PÔT



Le problème du logement

Je confirme ce que disait, tout à l'heure, Isabelle PELLÉ, il y a encore en Meurthe-et-Moselle un foyer avec des chambres de 4m² et demi. Imaginez demain, vous rentrez dans votre chambre, vous tournez autour de votre lit, vous faites un carré de 4m² et demi. Vous voyez la place qui reste. Comme les chambres ont été recloisonnées, le radiateur est coupé en deux, l'un a le thermostat, l'autre a la purge ! Ailleurs, il y a encore des chambres collectives, des chambres à deux.

Quand on visite des foyers de travailleurs migrants ce qui choque le plus, c'est l'inadaptation totale des locaux à des personnes qui sont en perte progressive d'autonomie : il y a des marches partout, mais pas d'ascenseur dans la majorité des établissements. Dans un foyer il y a une cage d'ascenseur mais il n'y a pas d'ascenseur ; dans le projet initial, on a prévu l'aménagement au cas où, mais l'ascenseur n'a jamais été installé parce qu'il coûtait trop cher. Dans les sanitaires, il y a des bas de douche de 20 et 30 cm. Certes, il y a eu des améliorations, à l'occasion des programmes de réhabilitation, mais globalement, le bâti reste encore largement inadapté aux besoins des personnes âgées qu'il accueille.

Dans le secteur du diffus, il y a un manque de visibilité des vieux migrants en secteur locatif privé. Nous avons engagé, en partenariat avec l'ANAH, la direction de l'équipement, la direction des affaires sociales et la CAF porteuse du dispositif, un recensement des logements qui ne sont pas considérés comme décents. Cette démarche partenariale de lutte contre l'habitat indigne ou non-décent n'est pas spécifique aux vieux

migrants. Le gros problème en terme de décence, c'est une législation de droit privé. Il appartient à l'occupant d'engager une procédure contentieuse à l'égard de son propriétaire. Les populations qui vivent dans des logements dégradés ne sont pas les plus à même à engager des procédures judiciaires. Nous avons donc mobilisé un certain nombre d'associations, en particulier avec la confédération générale du logement, pour que ces personnes soient accompagnées dans leur démarche.

Dernier problème sur l'hébergement, c'est la difficulté d'accès dans les maisons de retraite, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. D'une part, les personnes ne le souhaitent pas. Comme la majorité des Français, elles sont dans une stratégie du maintien à domicile. Aujourd'hui transférer une personne dans une maison de retraite, c'est toujours un drame pour la personne, d'autant plus qu'elle va se retrouver dans un milieu où on ne prend pas nécessairement en compte ses habitudes alimentaires, ses habitudes religieuses, ses relations amicales... Mais le maintien à domicile comporte, on le sait bien, des limites, quand l'état de santé se dégrade, quand la dépendance arrive. Alors faut-il faire des maisons de retraite spécifiques pour migrants ? Faut-il transformer des foyers en maisons de retraite spécialisées, comme l'envisage certains ? Ou faut-il favoriser l'adaptation des locaux ?

Favoriser les services de maintien à domicile dans les foyers ? Et en dernier ressort, favoriser l'intégration de vieux migrants dans les établissements pour personnes âgées dépendantes ? Ces débats là existent, ils émergent, mais restent confinés à la sphère des spécialistes... et biaisés par des préoccupations financières !